

Je connais les sentiments qui animent les membres de la gauche, et je suis en état de dire qu'il n'y a aucun sentiment d'inimitié contre aucun membre de la droite.

Pour ce qui vous regarde, M. l'Orateur, je ne puis conclure sans vous exprimer le respect et l'estime qu'ont pour vous tous les membres de la gauche, qui savent reconnaître la courtoisie que vous avez toujours eue pour eux. Par votre hospitalité, votre courtoisie et la connaissance des devoirs de votre position, vous êtes devenu cher à tous les membres de cette chambre.

Quant à l'Orateur suppléant, nous le connaissons tous, et nous aimons toujours à le voir au milieu de nous. Nous espérons qu'il serait appelé à une position plus élevée avant la prochaine session; mais il est rumeur qu'un autre sera appelé à cette position. J'espère que l'honorable premier ministre changera d'avis et donnera à notre Orateur suppléant la position à laquelle il a droit.

Quelques VOIX : Davin, Davin.

M, DAVIN : M. l'Orateur—

PROROGATION.

Un message de Son Excellence le gouverneur général est apporté par le gentilhomme, huissier de la verge noire, qui s'exprime comme suit :

M. l'ORATEUR : Son Excellence le gouverneur général désire la présence immédiate des membres de la chambre des communes dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat, où il plaît à Son Excellence de sanctionner les bills suivants au nom de Sa Majesté, savoir :—

Acte constituant en corporation la Cour suprême de l'Ordre indépendant des Forestiers

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Union.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre soixante-dix-sept, concernant la sûreté des navires.

Acte pour faire droit à George McDonald Bagwell.

Acte pour faire droit à William-Henry Middleton.

Acte pour faire droit à Arthur Wand.

Acte pour faire droit à William Gordon Lowry.

Acte ayant pour objet de modifier de nouveau les différents actes relatifs au Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte modifiant l'Acte des procès sommaires.

Acte concernant le havre de Belleville, dans la province d'Ontario.

Acte modifiant le Statut révisé concernant l'intérêt.

Acte modifiant l'Acte des pêcheries, chapitre quatre-vingt-quinze des Statuts révisés.

Acte à l'effet de prévenir la fraude dans la fourniture du lait aux fromageries, beurrieres et manufactures de lait condensé.

Acte concernant un prêt y mentionné fait à certains immigrants menonites.

Acte concernant les expropriations de terrains.

Acte modifiant "l'Acte des Postes," chapitre trente-cinq des Statuts révisés du Canada.

Acte autorisant l'octroi de pensions aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Sud-Est.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction du Nord-Ouest et du Lac des Bois.

Acte modifiant "l'Acte des convictions sommaires," chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés, et l'acte qui le modifie.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte du Revenu de l'intérieur, chapitre trente-quatre des Statuts révisés.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte d'inspection générale," chapitre quatre-vingt-dix-neuf des Statuts révisés.

Acte à l'effet d'étendre les dispositions de l'Acte d'extradition.

Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur, chapitre soixante-deux des Statuts révisés.

Acte modifiant l'Acte des inspecteurs-mesureurs, chapitre cent trois des Statuts révisés.

Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Acte à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte des terres fédérales."

Acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce.

Acte relatif aux connaissements.

Acte modifiant le Statut révisé concernant le corps de police à cheval du Nord-Ouest.

Acte concernant les subventions aux steamers trans-océaniques.

Acte modifiant les Statuts révisés, chapitre cent trente-huit, concernant les juges des cours provinciales.

Acte concernant une certaine convention y mentionnée avec la Compagnie de chemin de fer et de bateau à vapeur de la rivière Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte à l'effet de décharger la corporation de la ville de Cobourg.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur Général comme suit :

" QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE :

" Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

" Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1889 et le 30e jour de juin 1890, et pour d'autres objets liés au service public, que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill le sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la TROISIÈME SESSION DU SIXIÈME PABLEMENT de la PUISSANCE par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre de Communes :

En vous déchargeant des laborieux travaux que vous avez imposés à la présente session du parlement, je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur le nombre de mesures importantes et utiles qui ont été le résultat de vos délibérations.

J'ai tout lieu d'espérer que l'autorisation que vous avez donnée à nom gouvernement lui permettra de conclure un arrangement pour l'établissement efficace de communications par bateaux à vapeur, avec l'Europe et l'Asie, qui auront pour effet de développer largement le commerce du Canada, en même temps que le trafic passant sur ses voies de communication.

Vous avez de nouveau libéralement pourvu à l'extension des voies ferrées du Canada et à l'accroissement de leur efficacité.

L'acte relatif au cens électoral sera, je crois, une importante amélioration et aura pour effet d'apporter plus de certitude et d'économie dans l'application de cette partie de la loi.

La mesure par laquelle le système des procès expéditifs des criminels a été étendu aux provinces maritimes deviendra, sans aucun doute, une importante addition à notre procédure criminelle.

Il est agréable de constater que votre adresse relative aux frontières d'Ontario conduira à un prompt règlement de la principale question restée pendante jusqu'à présent entre cette province et le Canada, et qu'elle sera résolue d'une manière satisfaisante pour tous les intéressés.

L'amendement apporté à la loi relative aux droits d'auteurs aura, il faut l'espérer, l'effet de faire disparaître les inconvénients contre lesquels les imprimeurs et éditeurs du Canada ont eu à lutter depuis quelques années, sans commettre d'injustice envers les auteurs canadiens ou ceux des autres pays.

Vous avez pourvu à une plus grande efficacité et à l'économie dans le service postal, donné de plus amples facilités pour l'établissement de nos terres dans les territoires du Nord-Ouest, et augmenté la protection de la vie et la propriété sur nos navires.

Beaucoup d'autres mesures, quoique d'une importance moindre, seront néanmoins d'une grande utilité dans la conduite des affaires administratives.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Vous avez libéralement pourvu aux divers besoins du service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En me séparant de vous, je vous félicite de la prospérité qui se manifeste dans toutes les parties du Canada, ainsi que de l'augmentation du revenu, qui promet de suffire amplement aux crédits votés pour l'année. J'espère sincèrement que pendant la saison qui s'ouvre, les travaux de notre population seront bénis de la Divine Providence, et que lorsque j'aurai à vous réunir de nouveau, je pourrai renouveler les félicitations que je vous ai déjà exprimées sur le bien-être et les progrès marqués du Canada.

L'ORATEUR du Sénat alors dit :

Honorable Messieurs du Sénat et Messieurs de la Chambre des Communes : C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le onzième jour de juin prochain pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mardi, le onzième jour de juin prochain.

Le parlement du Canada est alors prorogé jusqu'à mardi, le 11 juin prochain.